



EPREUVE : 3^{ème} SLALOM CHAWRESSE

DATE : 28 SEPTEMBRE 2025

ORGANISATEUR : ASBL ECURIE CHAWRESSE

N° D'ENTREPRISE : BE 409 339 901

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

CHAPITEAU RUE DES TUILLIERS à 4480 HERMALLE SOUS HUY (ENGIS)

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: BORLEZ Robert	Lic. ASAF N° 534
Directeur de course adjoint	: DE CONINCK Fabienne	Lic. ASAF N° 689
Directeur de sécurité	: JACQUES Paul	Lic. ASAF N° 90060
Directeur de sécurité adjoint	: LEPAILY Daniel	Lic. ASAF N° 533
Secrétaire du meeting	: ROYEN Magali	Lic. ASAF N° 520
*Relations concurrents	: ANCION Françoise	Lic. ASAF N° 90072

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : OLIJNYK Georges	Lic. ASAF N° 421
	Adjoint : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° 419
Commission Technique	Président de Collège : MOMBALLIN Didier	Lic. ASAF N° 431
	Adjoints : FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° 435
	Adjoints : FALQUE Eddy	Lic. ASAF N° 430
	Secrétaire : PEREIRA Magali	Lic. ASAF N° 432

Médecin : FASSOTTE Nadine – INAMI : 1-66984-50-004

Ambulance(s) : AMBUCE RESCUE TEAM

Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : ECURIE CHAWRESSE
Dénomination : SLALOM CHAWRESSE - Date : 28 SEPTEMBRE 2025
Fléché depuis : la sortie de la N90 de « Hermalle sous Huy »
- b) Slalom comptant pour :
- Le **Federal VASAF Championship**
 - Le Championnat de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**
 - Les Championnats et Challenges, de **toutes les CSAP** (réservés à leurs licenciés respectifs)
- c) Permanences avant : (jusqu'au 27/09/2025) et après l'épreuve :
BORLEZ Robert – 0486/335.104 (de 17h00 à 21h00)
MAERVOET Nathalie – 0475/580.586 (de 17h00 à 21h00)
Pendant l'épreuve : Chapiteau rue des Tuilliers à Hermalle sous Huy – BORLEZ Robert – 0486/335.104
- d) Timing

02/09/2025		Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF.
03/09/2025		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
26/09/2025	12h00	Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1 et la Division 6 - ACCESS
26/09/2025	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
28/09/2025	08h00	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques
	09h00	Début de la reconnaissance pédestre
	10h00	Fermeture du Secrétariat
	10h15	Clôture des Vérifications Techniques
	10h30	Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	10h45	Fin de la reconnaissance pédestre - Briefing .
	11h00	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ.
	11h15	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).
- b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Lors de cette épreuve, outre les Divisions traditionnelles **1, 2, 3, 4 et 5**, les Divisions* - Challenges* ci-dessous, seront organisés :

*** - La Division 6 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.7 du R.P. Slalom)**

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation quel que soit leur âge (Attention : plaques "Z" interdites, plaques "ESSAI" et autres V, Y et UA ne sont pas acceptées)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur P.V.A. ou à leurs caractéristiques d'origine** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.7 du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des résultats non retenus (Voir Art. 2.2.7.1 et 2.2.7.8. du RP Slalom).

N.B. : Les véhicules "Tout Terrain" ne sont pas admis.

NOUVEAU : Les organisateurs qui le souhaitent, peuvent accepter des "doublons" de voitures en Division ACCESS, également ; qu'il s'agisse de participations plurielles d'un seul pilote ou d'utilisation partagée de la voiture.
ATTENTION : Si un pilote participe à la Division ACCESS, il n'est plus qualifiable pour les autres Divisions ou il en sera exclu.

Challenges admis au sein de la Division 1:

-Le Challenge "Promo" :

Répondant à la réglementation technique en vigueur en Division 1.

Ce challenge est réservé aux concurrents débutants ou ... "re-débutants", sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

Art. 3. - Participation

A..bulletin d'engagement

*** La procédure décrite ci-dessous est obligatoire pour les concurrents des Divisions 2, 3, 4 et 5. Elle n'est pas exigée pour les concurrents de la Division 1 et/ou 6-Access qui, s'ils le souhaitent, sont autorisés à s'inscrire, solliciter et payer un "TP-L" le jour de l'épreuve**

La demande d'engagement et la fiche des "Vérfications" adéquate, doivent être complétées sur la plateforme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be. Seules les licences ASAF pourront également y être générées. Les concurrents sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS), en cours de validité (càd année 2025).

L'engagement devra parvenir à l'organisateur pour le **vendredi 26 septembre 2025 à 12h00** pour les participants évoluant dans les Divisions 2, 3, 4 et 5.

Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Pour ceux inscrits en Divisions 1 et 6-Access, l'engagement pourra également être rentré et payé au secrétariat le jour de l'épreuve.

B Les montants d'engagement sont librement fixés par l'organisateur et s'élèvent à :

- **En Divisions 2, 3, 4 et 5 : 70 €**, numéros non compris (3 €)
- **En Division 1 : 65 €**, numéros non compris (3 €)
- **Dans la Division 6 - Access : 65 €**, numéros non compris (3 €)

Pour les participants en Divisions 2, 3, 4 et 5 :

Le montant du **droit d'engagement**, devra, **OBLIGATOIREMENT** être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **Avant le 26 septembre 2025 à 12 heures.**

Attention aux délais bancaires !

Pour les participants inscrits en Divisions 1 et 6-Access :

L'engagement, le formulaire de demande de "TP-L" ainsi que les droits y afférents **pourront** être acquittés au secrétariat le jour de l'épreuve.

Néanmoins, ils pourront également, s'ils le souhaitent, utiliser la plateforme "engagement" de l'ASAF et suivre la même procédure mise sur pied pour les autres Divisions.

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT par virement bancaire (exception faite pour les participants concourant en Divisions 1 et 6-access qui pourra se faire au secrétariat de l'épreuve)**
- Il ne se fera que **pour un seul concurrent**.
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

C Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)

LICENCES

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

(Toutefois, les participants inscrits en Divisions 1 et 6 - Access pourront solliciter un Titre de Participation journalière (TP -L) à 20 €. Voir ci-dessous)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

TITRES DE PARTICIPATION (TP-L)

RAPPEL : L'âge de participation minimal est fixé à 18 ans

Les concurrents participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1 ou en Division 6 - ACCESS, ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting (pas d'impositions médicales exigées exigé pour l'obtention du TP- L.) (Une déclaration sur l'honneur de non-contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (20 €) doit accompagner la demande d'engagement

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

D. Participations plurielles

- Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une seule participation sera autorisée par pilote dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.
- Une même voiture pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum **4**).
- Une même voiture ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe (ceci est, néanmoins, possible si cette voiture est inscrite en Division 1 par un concurrent et en Division 6 - Access, par un autre).

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents

b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site

- internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- c. Les VT s'organiseront de **8h00 à 10h15**
- d. La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques" ANNUELLE (**20 €**) est obligatoire pour tous les concurrents de **toutes les divisions**.
Pour ceux évoluant en **Division 6 - ACCESS**, elle n'est **pas requise**.
- N.B. :** Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : **rue des Tuilliers à 4480 Hermalle sous Huy (Engis)**
- b. Longueur : **1430 mètres**
- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4**
- d. Nombre de boucles par manche : **1**
- e. La reconnaissance **PEDESTRE** du parcours aura lieu de **8h00 à 10h45**.
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de **11h15**, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. **Arrivées**
A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage – Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : **au chapiteau rue des Tuilliers** et la parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur

Art. 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 28 septembre 2025 à 19 heures au chapiteau rue des Tuilliers, au maximum 2 heures après la fin de la dernière manche.
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classement « premier VASAF »
 - Classements par classes (1 à 9, et celui de la classe "Promo")
 - Classement inter écuries
 - Classement "première dame"
 - Classement général (Division 4 - Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 5 – Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 6 - Access)
 - Classement général (Divisions 1 2 3)

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : FRANKENNE Jennifer, Pour la CSAP Liège Lic. N° 416, en date du 01/09/2025

Nom : LIEMANS Katia, Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N°902, en date du 01/09/2025

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

(sauf pour les participants admis en Divisions 1 et 6 qui sont eux autorisés à s'inscrire le jour de l'épreuve.

(Dans ce cas, les formulaires ci-dessous peuvent être utilisés).

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

Club organisateur : asbl ECURIE CHAWRESSE	N°16
Epreuve : SLALOM CHAWRESSE	Date : 28 SEPTEMBRE 2025
Inscription en ligne via la plate-forme d'engagement de l'ASAF :	
www.asaf.be	
<i>Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants en Division 1 et 6-Access s'inscrivant le jour de l'épreuve</i>	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION							
Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div.:	Cla :	Challenge Promo <input type="checkbox"/>		Access <input type="checkbox"/>	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)												
Nom :				Prénom :		H <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>				
Si pseudonyme:												
Né(e) le :		Adresse :				N° :						
Code postal :		Localité :										
Si nous devons vous contacter : E-Mail :												
Tél/GSM :												
ASAF			VAS			N° de Licence	Type					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV		

Ecurie :

VEHICULE : Marque :	Type :
Année de fabrication :	Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON

DIVISION	CLASSE		
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classe : 10 (*)
		Lic. C min. pour piloter en :	Classes : 4 /5/6/7/8/9 (*)
		Lic. L min. pour piloter en :	Classes : 1/2/3 et Access (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture	
Nom du 1 ^{er} Pilote	Nom du 2 ^{ème} Pilote
Nom du 3 ^{ème} Pilote	Nom du 4 ^{ème} Pilote

Abandon de recours participants	
<p>Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.</p>	
R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / /
(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")	
Signature du pilote	

VERIFICATIONS - Divisions 1

**Renseignements d'identification à compléter sur la plate-forme
d'engagement en ligne : www.asaf.be**

Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants en Division 1 s'inscrivant le jour de l'épreuve

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : _____ Prénom : _____ Signature _____
Si pseudonyme : _____

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input type="checkbox"/>												

VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cl.	Challenges
	cc	OUI / NON			PROMO <input type="checkbox"/>

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur		
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres	Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :	
Ornement extérieur		
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

Epreuve : SLALOM CHAWRESSE

N°

Date : 28 SEPTEMBRE 2025

VERIFICATIONS - Division 6-Access - D1 Vintage)

Renseignements d'identification à compléter sur la plate-forme
d'engagement en ligne : www.asaf.be

Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants en 6-Access s'inscrivant le jour de l'épreuve

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :						Prénom :					Signature		
Si pseudonyme :													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			
1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN				Je m'inscris en			
				<input type="checkbox"/> en Access			

Je, soussigné, _____ atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique "Access"

Je, soussigné, _____ atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du **Code de la Voie Publique** et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : "Lu et approuvé" :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / Hans		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Pneumatiques			
COMMISSAIRE TECHNIQUE			
		Licence N° :	
		Nom/Cachet :	
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

Copie de la licence "sportive" 2025

Formulaire "papier" à utiliser uniquement par les participants en Division 1 et 6-Access s'inscrivant le jour de l'épreuve

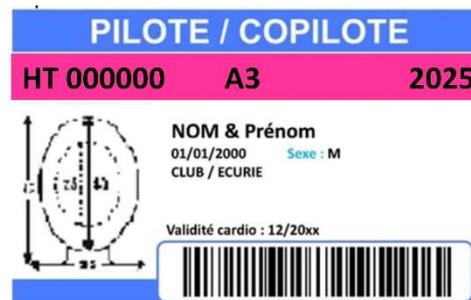
Pilote :

- Je sollicite un "T.P.". Le formulaire de demande, dûment complété est joint au présent document. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je sollicite un "T.P.". Les formalités s'y rapportant (formulaire et paiement) seront effectuées auprès du Commissaire Sportif le jour de l'épreuve.
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2025

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS ;

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS

Uniquement pour les participants en Division Access & Division 1

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p> <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <p><i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i></p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2025</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>									
<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>											

Nom de l'épreuve : SLALOM CHAWRESSE	Date : 28 SEPTEMBRE 2025
--	---------------------------------

<p>Certificat médical (Médecin de famille) : NON</p> <p>Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)</p>	<p><input type="checkbox"/> TP- L (20 €)</p>
<p>Expérience requise :: NON</p>	

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :		Sexe :	H F X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

l'ASAF et les CSAP ;

le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

le ou les organisateurs de la manifestation ;

d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**/passager**.

(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à, le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--